

Recours au Règlement—M. Gray (Windsor-Ouest)

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . de prescrire d'une façon ou d'une autre la manière dont le juge Estey devrait mener l'enquête. Le député ne fait peut-être pas confiance au juge Estey, mais, pour ma part, il a toute ma confiance, et il en est certainement de même pour tous les ministériels. Le député a déjà participé à l'administration de la justice et, à ce titre, je lui demande de laisser les choses suivre leur cours dans le cadre du mandat très général qui a été confié au juge Estey.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) le lundi 30 septembre 1985 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) m'a fait part de son intention de faire un rappel au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION D'UN MOT JUGÉ ANTIPARLEMENTAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a employé le mot «injurieux» en réponse à une question du député de Comox-Powell River (M. Skelly), à propos de cette question et du député lui-même.

Monsieur le Président, si vous examinez le commentaire 320, à la page 110 de la 5^e Édition de Beauchesne, vous constaterez que le mot «injurieux» a été jugé antiparlementaire en 1930. Par conséquent, conformément au commentaire 323 de Beauchesne, je vous demanderais, monsieur le Président, de prier le vice-premier ministre de retirer ce mot offensant.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est réconfortant de voir le leader parlementaire libéral se porter aussi rapidement à la rescousse du député néo-démocrate, mais . . .

M. Axworthy: Du Parlement.

M. Gauthier: Du Parlement.

M. de Corneille: De la Chambre.

M. Nielsen: . . . je n'hésite pas à retirer le mot «injurieux» et à le remplacer par le mot «rancunier».

M. le Président: Cela m'a posé un problème, car le vice-premier ministre (M. Nielsen) a dit: «la question et sa source» et j'ignorais s'il voulait parler du député ou de quelqu'un d'autre, sans quoi je serais intervenu immédiatement. Je considère, toutefois, qu'il s'agit d'une rétractation et je pense que c'en est une.

Mme Copps: Ce n'est pas une rétractation.

M. le Président: La parole est au député de Comox-Powell River (M. Skelly).

M. Nunziata: Ce n'est pas une franche rétractation.

M. le Président: Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) est mal placé pour me parler de franche rétractation.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: La question de privilège, monsieur le Président . . .

M. le Président: La parole est au député de Comox-Powell River.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, c'est à propos de ce même rappel au Règlement. C'est avec une certaine inquiétude que j'ai entendu le vice-premier ministre (M. Nielsen) employer cette épithète quant à la source de ma question. Je suppose qu'il a lancé cette pique dans un mouvement d'humeur et je suis bien prêt à lui pardonner en sachant que la question était fondée et qu'il ne pouvait pas y répondre.

Une voix: Pique?

M. le Président: Le député a sans doute employé un terme de golf. Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) . . .

Mme Copps: Qui est un salaud?

M. le Président: A l'ordre!

Mme Copps: Le député vient de nous traiter de salauds.

Une voix: Vermine.

M. le Président: A l'ordre!

M. Rossi: Regardez le mouton derrière vous.

M. le Président: A l'ordre! Le langage continue à se dégrader, de tous les côtés.

M. Rossi: C'est un fumiste.

M. le Président: J'invite tous les députés, je le répète, à ne pas oublier qui nous sommes, qui nous a élus ici ni où nous sommes.